

LE MINISTRE DE LA SANTE MET EN DEMEURE

LA PILULE ABORTIVE

Après 48 heures de silence le gouvernement s'est manifesté vendredi matin contre la décision d'embargo de Roussel-Uclaf sur la pilule abortive. Le ministre de la Santé, Claude Evin, a mis « en demeure » le fabricant de reprendre la distribution du RU486 « pour des raisons de santé publique ». Une décision qui intervient après la nette prise de position dans « Libération » et sur TF1, de Michèle Barzach. L'ancien ministre de la Santé s'était élevé contre la décision de Roussel-Uclaf et contre le silence du gouvernement. Fort du « parapluie » de Claude Evin, Roussel-Uclaf a annoncé qu'il reprendrait la distribution du RU486 en France. Et pour parer à un éventuel boycott à l'étranger, le fabricant se munit d'un autre « parapluie » : une diffusion sous le label de l'OMS. Le Pr Beaulieu, « père scientifique » de la pilule abortive, se félicitait hier du revirement de la situation. Comme une bonne partie de la communauté scientifique mondiale. Le cardinal Decourtray, de son côté, n'a pas mâché ses mots pour signifier la désapprobation de l'Eglise.

J'ai décidé, moi, ministre de la Santé en charge de la santé publique dans ce pays, de prendre mes responsabilités. Quarante-huit heures après l'annonce officielle de la décision du laboratoire français Roussel-Uclaf de suspendre le processus de commercialisation de sa pilule abortive RU486, Claude Evin montait vendredi au créneau : convoquant à son ministère le vice-président du laboratoire, Pierre Joly, il l'a « mis en demeure » de reprendre la diffusion de la fameuse pilule, considérant que « l'intérêt de la santé publique était en cause ». Pierre Joly a obtempéré.

Dans un communiqué officiel publié en fin de matinée, le ministère de la Santé a expliqué, que « la loi de 1975 (sur l'interruption volontaire de grossesse, NDLR) doit être appliquée, et dans ce cadre, l'IVG constitue un droit pour les femmes de ce pays. Le RU486 est un progrès puisqu'il permet d'éviter une intervention sous anesthésie. Les précautions prévues en France dans la délivrance de ce médicament, uniquement dans les centres agréés, offrent, comme le veut la loi, toutes les indispensables garanties de sécurité ».

Bref, une intervention musclée, après deux jours de silence pesant qui laissait s'installer un sérieux malaise. D'autant que l'ex-ministre de la Santé, Michèle Barzach, n'avait, elle, pas manqué l'occasion de dire, à Libération et sur TF1, tout le mal qu'elle pensait de la décision de Roussel-Uclaf.

« Il est des silences utiles à l'efficacité de l'action. Je préfère agir plutôt que causer », a simplement rétorqué hier Claude Evin. Interrogé au journal de 13 heures de TF1, le ministre a apporté quelques éclaircissements sur les conditions dans lesquelles les responsables du laboratoire avaient pris la décision d'interrompre la fabrication du RU. « Pierre Joly m'a fait part de pressions morales et personnelles sur les cadres et leurs familles », a expliqué Claude Evin.

LES REACTIONS

SATISFAIT Le mouvement pour le planning familial « espère que cette prise de position du gouvernement constituera un réel obstacle aux manifestations d'intolérance de quelques fanatiques qui prétendent imposer leur morale à cinq milliards de personnes ».

TRIOMPHANT « Nous avons gagné d'un coup, d'un seul, et pourtant, ça semblait mal parti », s'est exclamé le Pr Emile Etienne Baulieu qui a ajouté que « la médecine est au service des patients et passe par dessus toutes les autres considérations ». « Cette reprise de la distribution, a-t-il estimé, récompense les chercheurs et médecins qui ont travaillé avec acharnement sur ce produit, et constitue une décision humanitaire importante (...) ».

APPROUVE Edwige Avice, ministre délégué aux Affaires étrangères, « se félicite que le bon sens ait primé et qu'il ait été tenu compte du droit des femmes à disposer d'elles-mêmes ainsi que du progrès thérapeutique incontestable apporté par ce nouveau procédé ».

En effet, les épouses des cadres de l'entreprise auraient reçu à leur domicile un courrier nourri et particulièrement virulent, adressé anonymement.

« Il semble que ce soit des mouvements intégristes qui se sont déjà manifestés à d'autres moments, notamment en 1975 au moment de la loi Veil sur l'IVG », a poursuivi le ministre. Ajoutant que « les témoignages qui (lui) avaient été rapportés montrent qu'il y a eu des pressions très lourdes et scandaleuses », au point, dit-on au ministère, de créer au sein du laboratoire, une véritable psychose.

N'empêche, Claude Evin a, dit-on, fait preuve de grande fermeté, insistant sur les qualités du produit, admises d'ailleurs par les « sages » du comité d'éthique depuis janvier dernier. « J'ai considéré que si ce progrès (cette nouvelle méthode d'interruption volontaire de grossesse) existait, il était devenu la priorité des femmes, et qu'il était donc de ma responsabilité de le dire à Rous-

sel-Uclaf », a-t-il précisé. Et s'il assure que c'est sa « conviction de ministre qui a été l'argument déterminant », il est difficile de négliger la menace utilisée, en accord avec le ministère de l'Industrie assure-t-on à la Santé, d'un argument juridique imparable : la loi du 2 janvier 1968 sur les brevets d'invention qui autorise le ministre de la Santé, en cas de « nécessité pour la santé publique » de saisir son homologue de l'Industrie. Ce dernier peut prendre un arrêté ordonnant la réunion d'une commission de spécialistes (comprenant notamment le directeur général de la Santé, le directeur des industries chimiques, le chef de l'industrie centrale de la pharmacie...) qui rendent un avis. Au terme de cet avis, le ministre de l'Industrie peut ordonner le transfert d'office d'une licence à un autre laboratoire.

En clair, Claude Evin a agité devant Pierre Joly la possibilité qu'il avait de prendre le brevet du RU486, déposé par le laboratoire Roussel-Uclaf en 1962, et de le donner à un autre groupe

pharmaceutique, à charge pour celui-ci de fabriquer le produit et de le commercialiser.

Il n'y a eu aucune contrepartie économique ou financière, a ajouté le ministre, qui a cependant précisé que sa mise en demeure de distribuer le RU486 ne concernait que la France. Interrompu pendant deux jours, le processus de commercialisation va donc pouvoir reprendre à Roussel-Uclaf. Le produit a déjà reçu un nom de baptême — « Mifegine » — mais son prix de vente n'a pas encore été fixé. Il devrait être prochainement distribué dans les 800 centres d'orthogénie agréés, sous le contrôle d'un médecin, après un délai de réflexion de la patiente et uniquement pour les femmes ayant moins de dix jours de retard de règles.

A TF1, hier, le ministre de la Santé résumait sa position d'une formule : « ce produit n'appartient pas aux laboratoires, il appartient aux femmes... »

Béatrice VALLAEYS

Comment les anti-RU486 ont raté leur guerre

Vendredi matin à la Sorbonne, l'association contre l'avortement, de Henri Fontana, ignorant la décision du ministre, criait victoire et se disait à l'origine de la bagarre.

C'est nous », revendiquent-ils haut et fort. Fiers et triomphants. Vendredi matin, ils ignoraient tout de la décision du ministre de la Santé, Claude Evin. L'université Paris-Sorbonne leur a prêté une salle pour une conférence de presse. Au milieu, Henri Fontana, un homme de quarante ans qui se présente comme sociologue, directeur d'un centre d'anthropologie sociale à l'université de Montpellier, et fondateur « de l'Association pour l'objection de

conscience à toute participation à l'avortement ».

L'homme est bavard. « C'est nous qui avons organisé le combat contre le RU486, loin de toute appartenance religieuse ou politique. Nous avons mené cette action pour aider nos amis du tiers monde. Il y en a assez de cette politique néo-colonialiste qui veut imposer des mesures de régulation de naissance aux pays pauvres... L'avortement est un meurtre. » Et l'homme de

montrer un tract sans nuances : « Non à la guerre chimique de Roussel-Uclaf contre les enfants à naître. »

Henri Fontana s'affirme non-violent, à ses côtés, sa femme, Claire Fontana. De l'autre côté du bureau, deux jeunes femmes, originaires des Philippines, souriantes et silencieuses. Puis un couple, parents de cinq enfants, comme les Fontana. Enfin, Thierry Lefèvre.

La trentaine. Ingénieur, il dit travailler dans l'entraide avec le tiers monde et milite à l'AOPCA : « Dès que l'on a appris que le RU486 avait des chances d'être commercialisé, nous nous sommes élevés contre cette banalisation de l'avortement. Il y a eu d'abord la manifestation contre l'avortement du 17 janvier, où le cortège s'est arrêté devant le siège de Roussel-Uclaf (voir Libération du 18 janvier). Puis nous avons lancé une pétition nationale. Nous nous sommes aperçus alors que le groupe Hoechst participait au capital de Roussel-Uclaf. Mais surtout, nous avons pris contact avec nos correspondants au Venezuela et aux Etats-Unis, en particulier l'association National Right of Live (voir Libération d'hier). »

Claire Fontana poursuit. « J'ai établi alors le dossier noir, et j'ai dressé donc la liste des produits de Roussel-Uclaf susceptibles d'être boycottés aux Etats-Unis mais aussi en Amérique latine. Des lettres ont été envoyées à l'ambassade de France à Washington. Et en France, on continuait de travailler; distribution régulière de tracts aux employés de Roussel-Uclaf par exemple. »

« Nous n'avons eu aucun rapport avec les autorités religieuses », précise Henri Fontana, qui se refuse à dire le nombre d'adhérents de son association, ni les sommes engagées. Il se refuse même à laisser une adresse ou un téléphone pour les contacter. Leurs appuis extérieurs ? « Des mères et des pères de bonne volonté. Mais aussi Christine Boutin, député non-inscrit (barriste, NDLR). »

Mgr Decourtray déboussolé

Le cardinal a déploré une décision prise sans l'avis du comité d'éthique. Mais celui-ci, consulté en 1987, avait émis un avis favorable.

Monseigneur Decourtray, le président de la conférence épiscopale de France, a dû être pris de court par la soudaine décision du ministère de la Santé d'obliger Roussel-Uclaf à commercialiser le RU486. Dans l'effolement, en effet, le prélat a réagi en disant que « le gouvernement ferait bien de prendre l'avis du Comité d'éthique, à moins de court-circuiter ceux-là mêmes qu'on investit d'une mission ». Or, cet avis était pris depuis décembre 1987. Il aboutissait à une conclusion favorable mais prudente, stipulant que le produit ne devait être autorisé « que dans le cadre des lois en vigueur et sous surveillance médicale; le produit, s'il peut en effet éviter le recours à une intervention chirurgicale, ne doit pas pour autant entraîner une augmentation du nombre d'IVG ».

Interrogé à chaud par l'AFP lors de l'assemblée plénière des évêques de France qui se déroulait à Lourdes, Mgr Decourtray a également dit : « Un tel acte se juge de lui-même. Une telle décision me donne l'envie de parler plus fort. »

C'est précisément ce qu'ont tout de suite fait les associations familiales catholiques, qui ont vu dans la décision du

ministre « un cas d'abus de pouvoir, au mépris de tout principe démocratique ». « Scandalisés », les représentants de ces associations affirment que « jusqu'à preuve du contraire, ce RU486 a pour seule application une application de mort et ce n'est donc pas un médicament ». Etendant leur propos aux horizons du tiers monde, les associations familiales catholiques voient dans ce produit « l'instrument d'un néo-colonialisme français », vu l'utilisation que pourraient en faire des pays comme la Chine et certains Etats africains dans le cadre de programmes de limitations des naissances.

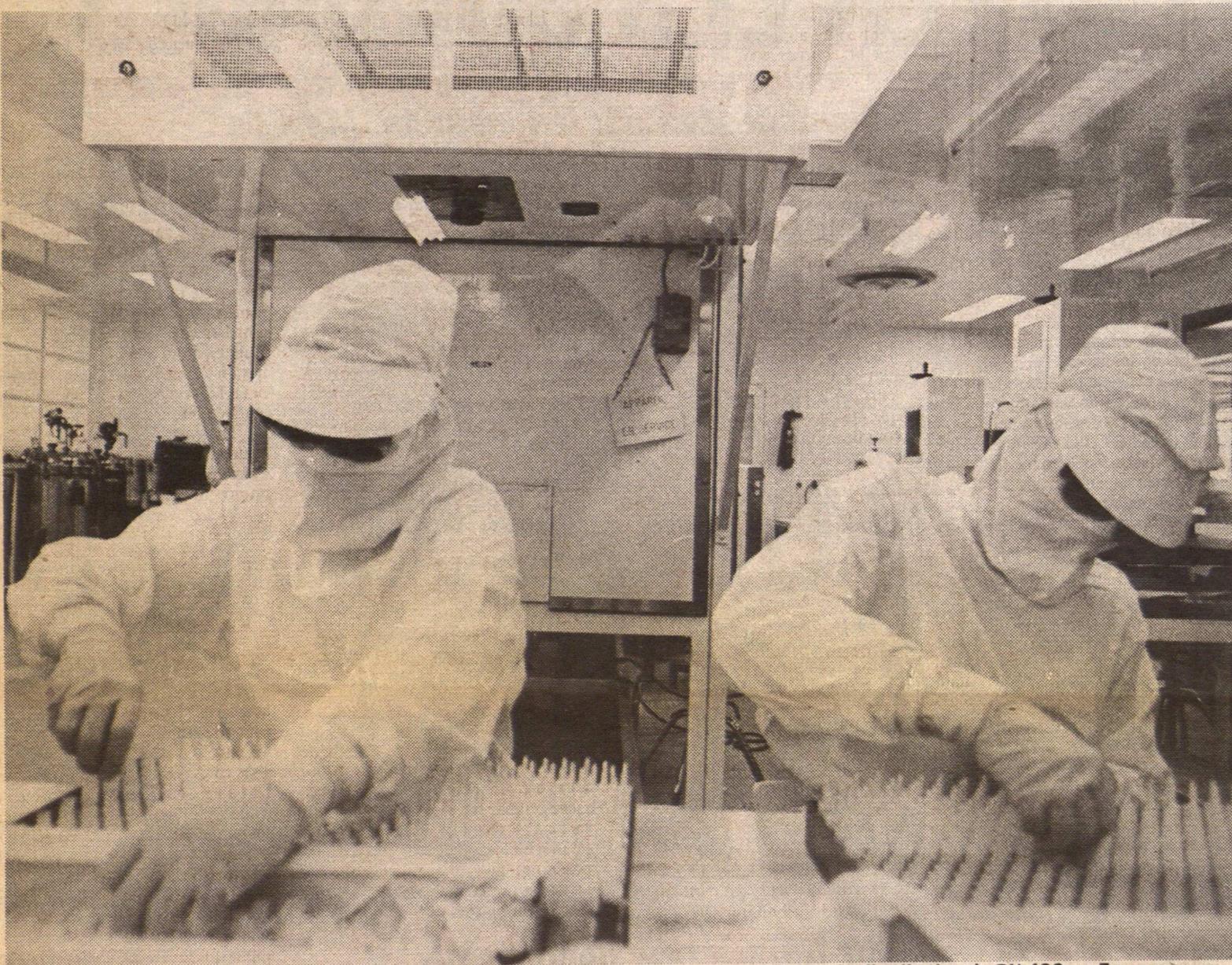
Son de cloche tout à fait différent à la fédération protestante de France où l'on apprend avec joie la décision du ministre. Le pasteur Stewart, qui était présent à l'assemblée plénière des évêques à Lourdes en tant qu'observateur, y avait fait part de sa position sur la question de la pilule abortive. « Les protestants ne veulent pas paraître laxistes, avait déclaré le pasteur, mais il existe des situations où certaines décisions peuvent être prises comme un moindre mal. »

S.V.

E. F.

ROUSSEL UCLAF DE DIFFUSER LA PILULE RU 486

REPREND LE DROIT DE CITE



Les laboratoires Roussel Uclaf. La décision de Claude Evin concerne uniquement la distribution du RU 486 en France.

Le parapluie du gouvernement pour Roussel-Uclaf

La RU 486 n'est pas un marché rentable pour le laboratoire. Le risque du boycott ne valait pas la peine d'être couru. La décision du ministre de la Santé tombe donc à pic. Pour l'étranger, c'est l'OMS qui s'engage.

Pour certains mauvais esprits, la rapidité avec laquelle Roussel-Uclaf s'est plié au coup de gueule ministériel est peut-être la preuve que les invraisemblables rebondissements de ces derniers jours n'étaient qu'un gigantesque coup monté. Déjà muni d'une autorisation administrative de mise sur le marché, doublée d'un feu vert du comité d'éthique, Roussel-Uclaf ne cherchait-il pas à se doter d'une «couverture» supplémentaire à l'égard des mouvements anti-avortements, surtout étrangers, qui menaçaient le groupe et ses cadres?

La direction du laboratoire pharmaceutique s'est bornée à un laconique communiqué, donnant l'explication suivante: le groupe était «confronté à un débat de morale publique qu'il n'était pas de son ressort d'arbitrer», mais puisque Claude Evin, «assumant ses responsabilités en matière de santé publique», le somme de reprendre la vente du RU 486, Roussel-Uclaf «a accepté de revenir sur sa décision» et obéira au ministre.

Ce «parapluie» gouvernemental étant déployé, la pilule abortive sera donc bientôt remise à la disposition des centres agréés français. Quant à la vente du RU 486 à l'étranger, Roussel-Uclaf a trouvé un autre «parapluie» officiel: l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), avec laquelle le groupe a justement rappelé hier qu'il a conclu «un contrat stipulant qu'en cas de non-distribution du produit par la firme, l'OMS a le droit de nous demander de le diffuser et de le vendre en son nom». (pour le moment, seul un accord avait été conclu avec la Chine).

Financièrement, cette décision ne semble pas représenter un très gros sacrifice de la part de Roussel-Uclaf. Car si la molécule (mifepristone) constituant le RU 486 présente des marchés dérivés très prometteurs, pour le traitement notamment du cancer de la prostate ou de certains troubles gynécologiques, le marché de l'avortement stricto sensu ne devait pas être une source de profits considérables. Roussel-Uclaf s'était déjà engagé envers l'OMS à lui vendre le produit à prix coûtant. Quant à la

France, ou le nombre d'avortements est de toute façon limité, le RU 486 aurait sans doute été boudé par les cliniques privées, qui n'ont aucun intérêt à se priver de pratiquer un acte chirurgical très rémunérateur comme l'IVG par aspiration.

La décision d'imposer à Roussel-Uclaf la remise en vente de la pilule abortive semble en tout cas incomber entièrement au ministère de la Santé, qui a simplement utilisé ses pouvoirs à l'égard de tout laboratoire pharmaceutique, public ou privé, exerçant en France. Interrogé jeudi, le ministère de l'Industrie avait en effet fait savoir que l'Etat, actionnaire à environ 36% de Roussel-Uclaf, n'avait pas à intervenir dans la «gestion quotidienne» du groupe. Et ce, même si des tensions étaient apparues récemment entre les pouvoirs publics et l'actionnaire majoritaire Hoechst. Après que le groupe allemand eut évité de justesse la nationalisation complète de sa filiale française en 1982, puis obtenu, sous le gouvernement Chirac, un renforcement de son rôle au sein du conseil de surveil-

lance de Roussel-Uclaf, le nouveau ministre de l'Industrie avait récemment souligné qu'il ne serait «pas un actionnaire dormant».

Soumis aux agréments obligatoires des autorités sanitaires, les laboratoires pharmaceutiques implantés en France connaissent parfaitement ce droit du ministère à ordonner la commercialisation d'un médicament ou la cession du brevet à un autre fabricant, moyennant royalties. «C'est tout à fait normal, car si par exemple une toute petite firme découvre demain un traitement miracle contre le SIDA, il faudra évidemment qu'un grand groupe puisse le fabriquer en grandes quantités», remarquait hier Lucien Langle, directeur de la division pharmacie de Ciba-Geigy. Plutôt habitués jusqu'ici aux interdictions de médicaments, certains industriels de la pharmacie s'interrogent quand même sur cette décision sans précédent de Claude Evin: «Ça ne résoud pas le problème des rapports de force entre les laboratoires et les menaces de boycottage, qu'aucun industriel ne peut négliger».

Nathalie DUBOIS

EDITORIAL

JEAN-MICHEL HELVIG

LAICITE MINIMUM

On se rappellera peut-être la date du 28 octobre 1988 comme celle où l'Etat se souvint qu'il était séparé de l'Eglise. La décision du ministre de la Santé d'interdire l'interdiction de diffusion de la pilule abortive par son propre fabricant n'est jamais que la protection du plus grand nombre contre la pression de groupes particuliers. C'était le moins qu'on pouvait attendre d'un gouvernement issu d'une tradition politique qui abrita un long combat, dans le cadre du planning familial entre autres, en faveur de la contraception et du libre choix des femmes à la maternité. Un tel rappel s'imposait tant cela ne semblait plus guère aller de soi. Il aura fallu quarante-huit heures à Claude Evin pour se manifester, ce qui était peut-être justifié par l'examen du dossier, mais l'on peut se demander si Michèle Barzach, l'ancienne ministre RPR de la Santé, n'aura pas été en réalité l'aiguillon décisif, par sa prise de position très nette — sur TF1 et dans «Libération» — contre la disparition de la pilule abortive. L'actualité récente n'incline guère à créditer le gouvernement d'avoir voulu faire preuve de beaucoup d'audace sur ce terrain. Quelques semaines auront été nécessaires pour qu'il semble s'émouvoir de la campagne violente menée contre la diffusion de «la Dernière tentation de Christ». Les agissements de commandos d'intégristes ne se sont heurtés à une volonté de riposte policière qu'au moment où la victoire de l'intolérance était déjà quasiment consommée. Cette timidité gouvernementale s'explique. L'affaire de l'école privée a laissé un grand traumatisme dans la mémoire collective de la gauche. Et dès lors que l'Eglise catholique, ès qualité, avait mis à l'index le film de Scorsese (avant de l'avoir même visionné), l'urgence officielle était: surtout ne rien dire, ne rien faire, et attendons que ça passe. Non seulement ça s'est mal passé, mais ça ne s'est pas arrangé avec les discours d'anathème à l'encontre de la pilule abortive, dans un climat inquiétant qui voit un certain ordre moral se transformer en force de loi. Ce qui met en cause le minimum vital de laïcité, qu'est la liberté d'aller voir le film que l'on veut, dans la salle (close) que l'on veut, ou d'être traité en milieu hospitalier par le médicament que l'on souhaite, prescrit par le médecin de son choix.